

L'École des filles de Brissac 1707 - 1796

Sources : ADML, série E, 5 E 2 377, 5 E 1 927 ; série Q, 1 Q 515, 1 Q 523 ; série H, 76 H ; série J, fonds du duché de Brissac

La ville de Brissac

Brissac était l'une des « villes » de la province d'Anjou, un titre qui l'obligeait. Cette qualité exigeait qu'elle eût certains caractères et un appareil institutionnel qui lui méritent ce titre de ville. Parmi les caractères, il y avait les murailles qui la ceinturaient, lesquelles disparurent en gros aux XIVe - XVe siècles. On voit alors le seigneur, pour construire des maisons, allouer des morceaux de terrain situés sur « le chemin sur la doue » (aujourd'hui la rue de l'Yser) entre la porte Bry et la porte Jouasmier (sur la grande rue). La doue était le fossé du mur (« muragle » aussi appelé « clouaison », car des droits de passage pour les marchandises y étaient perçus) situé sur Saint-Saturnin, territoire d'origine de la paroisse (=commune) de Brissac.

Parmi l'appareil institutionnel qui « faisait » ville, il y avait les escolles. La vieille Broichessac avait son école publique pour les garçons, une belle école où l'on enseignait la grammaire et les langues (latin). Le prieur de N-D de La Colombe nommait le maître. Elle était située près du portau Bry, rue de la Doue. La ville de Brissac (ainsi nommée après 1530) ne soutint pas cette école qui périclita au point que ses bâtiments étaient totalement ruinés au XVIIIe siècle. À l'origine de cette déconfiture, un conflit entre les deux puissances, laïque (le seigneur) et religieuse (le prieur). Il n'y avait donc plus d'enseignement de la grammaire à Brissac, mais seulement l'apprentissage du lire et écrire chez des maîtres privés, pour les enfants qui avaient les moyens de payer. Les enfants des officiers du duché, du grenier à sel, et des notaires, allaient dans un collège, à Doué ou à Angers par exemple. Leur futur emploi nécessitait l'acquisition de la grammaire et du latin.

Fondation d'une école paroissiale de filles

La nouveauté au début du XVIIIe siècle, c'est la création d'une école de filles. Il était bien temps !! Toutes les enquêtes sur la capacité des filles à lire et à écrire montrent le retard dont elles souffrent alors par rapport aux garçons. L'État et l'Église se mobilisent pour remédier au problème. Les tout puissants curés surtout qui ne veulent pas laisser leurs ouailles dans l'ignorance. Un peu partout dans la province, fin du Grand Règne (Louis XIV meurt en 1715), sous la Régence et les débuts du règne de Louis XV, le clergé en général et les curés se mobilisent pour créer des écoles, selon une demande émanée directement du roi.

C'est donc le cas à Brissac. C'est par deux actes, en 1707 (4 novembre, notaire du duché Pierre Rogeron), et 1711 (9 mars, notaire royal Versillé) qu'un chanoine de l'Église d'Angers, l'abbé Balthazar de Raphaelix, achète deux maisons pour loger les maîtresses, demoiselle Jeanne Chauvin et ses associées, une des maisons étant utilisée comme habitation, l'autre pour l'exercice de la classe. On retrouve cet abbé, par ailleurs seigneur de Claye (sur Mûrs), dans de nombreuses fondations d'école en Anjou.

Des revenus insuffisants

Cette première fondation dut être augmentée en 1720 par une deuxième donation, celle de Thomas Vallée, chanoine de l'Église de Craon, un enfant du pays sans doute originaire de Saint-Saturnin, près de Joreau (donc lié à l'église de Saint-Vincent), puisque les biens de sa succession sont situés près de la chapelle de ce lieu (chapelle aujourd'hui disparue). Le curé Vincent Esnault dut agir pour récupérer cette succession répudiée auprès d'un curateur angevin. Un capital de 600 £ fut ainsi mis à la disposition de l'école : dix-sept boisselées de terre autour de Joreau et la Croix-aux-merles, trois morceaux de vignes aux clos des Courberies et de Bablut, et un petit bois taillis. Ce fonds fut attribué aux paroissiens de Saint-Vincent « pour par eux (en) faire jouir les maîtresses de la petite escolle des filles establies au dit Brissac ». Malgré cet appoint (30 £ de revenus annuels au « denier 20 »), les maîtresses semblent singulièrement manquer de ressources puisqu'elles ne peuvent entretenir leurs maisons qui finissent par tomber en ruine... Preuve, si besoin est, que les habitants de Brissac ne se mobilisent guère pour soutenir l'instruction de leurs filles ! Quant au curé Esnault, il avait migré sur la paroisse de la Trinité à Angers.

Les bâtiments

Les bâtiments étaient contigus au portal Jouasmier, donnaient sur la grande rue avec accès (semble-t-il) sur la rue de la Doue. Cette rue était celle des écoles de Brissac puisque l'école des garçons se situait quelques dizaines de mètres plus loin, près de l'autre portal (Bry), une école en fait ruinée au XVIIIe siècle (voir ci-dessus). L'une des maisons de l'école des filles comprenait deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au-dessus, le tout avec cheminées, cave, cour, écurie et grenier. À priori un beau corps de logis comme on disait alors.

En 1725, il fallut prendre les grands moyens : vendre une maison pour réparer l'autre, considérée comme suffisante pour continuer l'exercice de la classe. Le curé de Saint-Vincent, l'abbé Charles Terrier, donna son accord, comme les paroissiens et l'abbé de Raphaélix, l'auteur de la première fondation.

La vente de la maison fut en conséquence annoncée trois dimanches consécutifs au prône de la messe dominicale de Saint-Vincent. Cela faisait partie du rôle d'administration d'un curé de faire des annonces légales, annonces obligatoires et officielles. La maison fut achetée par un meunier, un riche métier, selon la méthode de la bougie : sur les 650 £ obtenues, une part fut employée aux réparations de l'autre bâtiment, et le surplus vendu en rente dont les revenus devaient servir à donner une maigre rémunération à la maîtresse Chauvin et à ses successeuses.

Une petite école du XVIIIe siècle

Qu'est-il advenu, après, de cette petite école paroissiale ? À vrai dire, on n'en sait pas grand-chose de plus. La législation la plaçait sous l'autorité des curés qui devaient veiller à la bonne conduite des maîtresses et à leur catholicité sans faille. La création de cette école correspond à l'abolition du protestantisme en France (édit de Fontainebleau, 1685), abolition accompagnée de la volonté de l'État de mieux contrôler la religion des enfants. Quant à l'enseignement, les textes notariés ne nous disent rien. Les « méthodes » publiées à l'époque précisent cependant le programme : Lire, écrire, prières, connaissance du calendrier chrétien, éléments principaux de la foi, messe quotidienne et, quand les maîtresses en avaient la capacité, éléments du calcul. Les petites filles de Brissac n'ont pas dû échapper à ce programme déjà ambitieux...

1796 : Vendue comme bien national

Cette école si difficilement établie a parcouru tout le siècle. Car, étonnamment, nous l'avons trouvée quand nous avons parcouru les interminables registres de vente des Biens nationaux renseignés lors de la grande braderie révolutionnaire. Ce fut une surprise car, alors, nous ne connaissions pas l'existence de cette école. La vente de l'école et de ses biens se fit en prairial et thermidor an 4 (mai-juin, juillet-août 1796), juste en fin des opérations de vente, et contre les règlements, semble-t-il, lesquels protégeaient les bâtiments d'école. C'est au moins ce que défend l'administration municipale de Brissac (Versillé et Garreau) dans une lettre aux administrateurs du département du 12 prairial an 4 (31 mai 1796) : selon eux, l'article 7 de « la loi portant création des mandats territoriaux » protège les maisons et édifices destinés au service public, parmi lesquels les presbytères (quand ils logent une administration municipale comme à Brissac) et les écoles. Ils demandent expressément que l'école des filles déjà soumise par Cerisier (un marchand), le futur acheteur, soit retirée de la vente. Ils ne furent pas entendus.

Les biens de l'école s'étaient peu étoffés au cours du siècle, mais assuraient quand même l'existence des maîtresses. La maison fut évaluée à 2700 £ de capital, pour un revenu annuel de 150 £, ce qui montre que le bâtiment était resté en bon état. Les autres biens, en foncier, provenaient pour l'essentiel de la succession Vallée évoquée ci-dessus ; ils furent vendus par lots : cinq boisselées de terre labourable « à la Fontenelle » ; deux autres à la Croix-aux-Merles ; et encore les tout petits morceaux de vignes (déjà cités) situés aux Courberies et au clos Goupil (près de Joreau). Ces biens étaient loués et représentaient, au total, quelque 25 £ de revenu par an... Pas de quoi faire bombance !

Février 2018

Marcel Grandière (avec l'aide de Michel Dubois)